

MODÈLE DE RECOURS HIÉRARCHIQUE

NOM PRENOM Ville, le.....(Date)

Grade

Direction/ service Résidence

Adresse

Ville

Autorité Hiérarchique

Sous couvert du Chef de service

Objet : Recours hiérarchique en révision du compte rendu d'entretien professionnel

Monsieur ou Madame,

J'ai pris connaissance de mon compte rendu d'entretien qui m'a été remis le.....2014.

En application de l'article 6 du décret du 28 juillet 2010, je sollicite la révision de mon appréciation générale, de l'appréciation de ma valeur professionnelle et/ou de ma manière de servir.

Je demande :

- la modification des rubriques littérales (fonctions exercées, résultats, objectifs, acquis de l'expérience professionnelle, ...). Celles ci sont en inadéquation avec ma manière de servir et ne correspondent pas à ma valeur professionnelle (développer à partir de la situation individuelle : dépassements des objectifs assignés, charge de travail du service, actions particulières, action de formation et/ou de tutorat, partage de compétences, référent...)
- (et / ou) à l'examen de mon dossier dans le cadre d'une promotion (capacité à accéder au grade supérieur)
- la révision du tableau synoptique (développer la motivation pour un déplacement de croix)
- la modification de l'appréciation générale (réécriture – ajout – suppression : développer)
- l'attribution d'une réduction de (un mois / deux mois) en conformité avec ma manière de servir.

Pour l'ensemble de ces motifs je vous demande de bien vouloir revoir mon compte rendu annuel d'entre

Nom
Signature

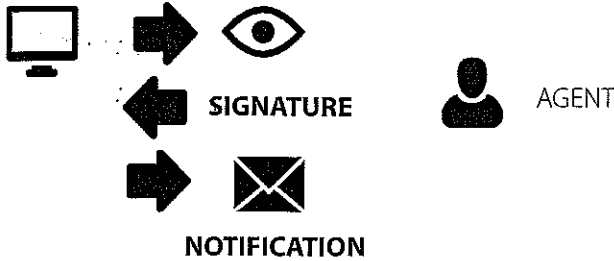
LES RECOURS DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

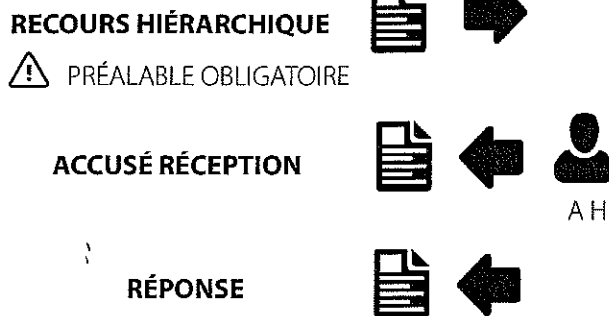


A VOS CÔTÉS, DE VOTRE CÔTÉ

8 JOURS



15 JOURS FRANCS



DEMANDE D'ENTRETIEN
A L'AUTORITÉ HIÉRARCHIQUE (AH)



L'ENTRETIEN EST UNE POSSIBILITÉ.
IL N'EST PAS OBLIGATOIRE.
IL EST SOLlicitÉ PAR L'AGENT MAIS
N'EST PAS SYSTEMATIQUÉMENT
ACCORDÉ PAR L'AUTORITE HIÉRARCHIQUE.

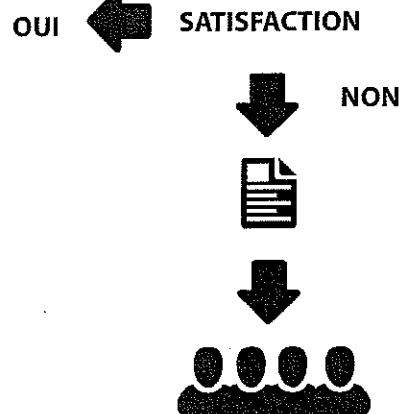
30 JOURS



VOUS POUVEZ Y ETRE ACCOMPAGNÉ
PAR LES REPRÉSENTANTS **F.O.-DGFIP**
N'HÉSITEZ PAS À LES CONTACTER

LES ÉLUS **F.O.-DGFIP** LOCAUX ET
NATIONAUX PEUVENT VOUS
ACCOMPAGNER DANS TOUTES
VOS DÉMARCHES DE RECOURS
N'HÉSITEZ PAS À LES CONTACTER
<http://www.fo-dgfiip.fr/>

15 JOURS



ATTENTION LES DÉLAIS DE
SAISINE DES CAPL OU DES
CAPN INDIQUÉS PAR
L'ADMINISTRATION SONT
DES DÉLAIS PRATIQUES
LES DÉLAIS LÉGAUX RESTENT
DE 2 MOIS



2 MOIS

